## <u>OBJET</u>: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Renaturation des sols imperméabilisés

## EXPOSÉ

Lors du conseil municipal du 7 octobre 2020, la Ville de Châteaubriant a approuvé les modalités de lancement opérationnel de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cœur de bourg, Cœur de Ville» du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour les 17 projets d'équipements, d'infrastructures et d'aménagement sur la période 2020-2026.

Dans le cadre du dispositif « Renaturer », la ville a proposé d'inscrire la création d'un parc urbain pour l'opération « Aménagement de la rue du Duc d'Aumale ». Le projet de réaménagement de ce site s'inscrit dans un projet global qui associe les quatre faces des abords du château au travers de 4 opérations coordonnées, la rue du Duc d'Aumale, l'aménagement de la rue du Château, la requalification urbaine et paysagère de la place Charles De Gaulle, l'intervention sur le mail de l'esplanade du Château.

L'un des objectifs environnementaux de l'opération « rue du Duc d'Aumale » est de promouvoir le principe de renaturation des espaces urbains centraux. La lutte contre les îlots de chaleur, l'augmentation de la part des espaces en pleine terre, l'amélioration du cadre de vie de proximité, sont autant d'effets positifs attendus.

Le bilan de la renaturation fait état d'un gain d'environ 500 m² d'espace paysagers aujourd'hui imperméabilisés avec la déconstruction de la voie enrobée actuelle dédiée à la circulation automobile et au stationnement, la création de nouvelles circulations piétonnes, et l'espace paysager qualitatif des abords du plan d'eau et du château.

Après les travaux de désimperméabilisation et de renaturation, ces surfaces auront pour vocation à devenir de façon pérenne des sols perméables inscrits dans un parc paysager.

Ainsi la Ville de Châteaubriant prend l'engagement de ne pas réartificialiser ces espaces et sollicite auprès du Département une aide financière dans le cadre du dispositif « Renaturer ».

## DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de prendre l'engagement de ne pas réartificialiser les espaces renaturés en parc Préfecture de gégétalisét dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Duc d'Aumale,

044-214400366205012 in the particle of the par

Réception par le l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces Publication léces sui 2007 à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire, Alain HUNAULT Les propositions sont adoptées à l'unanimité Fait et délibéré à Châteaubriant Au Marché Couvert, le 11 février 2021 Le Maire